



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 07/05/2024

Publication :
le 17/05/2024

SEANCE DU 13 MAI 2024

Délibération n° D-2024-139

Tarifs municipaux - Modification - Actualisation des frais de
fourrière automobile

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Valérie VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur Gerard LEFEVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Noémie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Mélina TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN

**Direction de la Sécurité et de la
Tranquillité Publique**

**Tarifs municipaux - Modification - Actualisation des
frais de fourrière automobile**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'ordonnance n°2020-773 du 24 juin 2020 relative aux fourrières automobiles ;

Vu l'article R.325-29 du Code de la route ;

Vu l'arrêté du 20 février 2024 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles ;

Vu la délibération D-2017-383 du 9 octobre 2017 actualisant les tarifs de la fourrière automobile ;

Vu la délibération D-2023-428 du 14 décembre 2023 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2024 ;

Les frais de fourrière automobile ont été fixés par délibération du Conseil municipal du 9 octobre 2017 à la hauteur des maxima prévus par l'arrêté ministériel du 14 novembre 2001 modifié.

L'arrêté du 20 février 2024 a apporté de nouvelles modifications aux tarifs de fourrière prévus par l'arrêté du 14 novembre 2001 modifié.

À compter du 1^{er} mars 2024, les montants maxima des frais de fourrière pour les voitures particulières sont les suivants :

- opérations préalables à la mise en fourrière (déplacement du véhicule) : 15,20 € (inchangé) ;
- enlèvement : 127,65 € (au lieu de 121,27 €) ;
- garde journalière : 6,75 € (au lieu de 6,42 €).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération D-2017-383 du 9 octobre 2017 ;
- fixer les tarifs de la fourrière automobile à la hauteur des tarifs maxima définis par arrêté ministériel comme mentionnés ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Aurore NADAL

Jérôme BALOGÉ